



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 3 MAI 2022 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON-SAINT-INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
MOUXY  
ONTEX  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Thibaut GUIGUE  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Julie NOVELLI  
Nicolas MERCAT  
Edouard SIMONIAN  
Jean-Claude CROZE  
Bruno MORIN  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Jean-François BRAISSAND  
Florian MAITRE  
Nathalie FONTAINE  
Antoine HUYNH  
Laurent FILIPPI  
Jacques CURTILLET  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Louis ALLARD  
Gérard DILLENSCHNEIDER  
Brigitte TOUGNE-PICAZO  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Départ après la 1<sup>ère</sup> délibération

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

Pouvoir de Daniel CLERC  
Départ après la 1<sup>ère</sup> délibération

**Autres présents non votants :**

Olivier BERLIOUX  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVASSIERE  
Véronique MERMOUD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet  
Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Directrice du Pôle Aménagement  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2022  
Exécutoire le : 05 MAI 2022  
Affichée le : 05 MAI 2022  
Visée le : 05 MAI 2022

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2022-15 - Réfection des couvertures métalliques des gymnases G1 et G2 de Marlioz – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Le complexe sportif de Marlioz, d'intérêt communautaire, est composé de quatre gymnases : G1, G2, G3 et G4.

Les toitures des gymnases G1 et G2 datent des années 1970/1980 et se trouvent dans un état de vétusté important, ne permettant plus la pratique des activités sportives dans des conditions saines (fuites, chute d'isolant, mauvaise isolation, etc.).

Un premier marché a été attribué en janvier 2021 (marché 2020-12). Le lot n°1, relatif au renforcement de la charpente métallique a été réceptionné (confié à la société Atelier Bois et Cie, pour un montant de 280 680 € HT). L'entreprise titulaire du lot n°2 (société 4 ASBET) a été liquidée au début de sa prestation de couverture (le montant du marché était de 292 948, 10 € HT : ce montant était manifestement anormalement bas malgré les retours positifs de l'entreprise à nos interrogations sur ce point).

Une nouvelle consultation a été menée selon une procédure adaptée afin de réaliser cette couverture. La date de remise des plis a été fixée au 4 avril 2022. Une offre a été réceptionnée.

L'offre a été jugée selon les critères suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique jugée sur le mémoire technique.

Suite à la commission des procédures adaptées du 19 avril 2022 le marché a été attribué à la SARL A.E.I. ETANCHEITE pour un montant de **485 000.00 € HT**.

Les travaux seront réalisés à partir du mois de juin 2022 jusqu'au mois de septembre 2022.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service de la commande publique.

L'opération figure au Programme Pluriannuel d'Investissements de Grand Lac pour un montant de 800 000 €.

Les crédits seront imputés sur la section investissement au programme 127-02AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mai 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2022-15 - Réfection des couvertures métalliques des gymnases G1 et G2 de Marlioz - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/05/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/05/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4145 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220503-d4145-DE

---

**Date de décision :** 03/05/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)